



Rapport sur le préavis no 03/03.2026

Demande d'un crédit de CHF 630'000.00 pour financer la rénovation des infrastructures sportives de Marcy

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La commission nommée par le bureau du Conseil était composée de Mesdames Marie-France Chautems, Adriane Sennwald, Carmelo Todaro, Pierre Enderlin et votre serviteur.

Madame Laurie Tornare et Monsieur Eric Janicaud étaient excusés. Mesdames Chautems et Sennwald ont officié en tant que suppléantes.

La commission s'est réunie le 19 mars au bâtiment administratif en présence de Monsieur Stéphane Porzi syndic, Madame Anouk Gaumann, municipale et Monsieur Stéphane Grand, chef de service du SEEP que nous remercions pour leurs différentes explications techniques et précises.

En préambule, il convient de préciser que le présent préavis traite de l'entretien courant de ces infrastructures, que ce soit l'éclairage des 2 terrains et le remplacement du revêtement supérieur du terrain synthétique, appelé moquette. Ce terrain est utilisé de manière intensive depuis janvier 2015, soit pour des matchs de championnats, des camps de foot, des matchs d'entreprises locales, mais aussi par de nombreux enfants et adolescents qui vont taper le ballon toute l'année. La proximité de la cabane des jeunes fait de ces installations un vrai lieu de rencontres et d'activités de notre jeunesse locale. Grâce à un entretien rigoureux, le terrain synthétique a parfaitement supporté les fortes pluies du mois de février. La Municipalité se plaint également à relever que ces installations n'ont fait l'objet d'aucune déprédation, ni acte de vandalisme

Comme vous aurez pu le lire dans le préavis, ces installations ont permis de développer le FC Amical avec une augmentation conséquente du nombre d'équipes et la création d'une équipe féminine.

Terrain synthétique

Monsieur Grand nous a présenté 4 échantillons, et nous a expliqué les 2 variantes actuellement existantes, avec et sans remplissage. Comme pour une moquette d'habitation, il y a différentes qualités et, suivant l'usage qui en est fait, dans notre cas un usage intensif, il ne faut pas lésiner sur la qualité car nous partons pour les prochains 10 ans. Selon son expérience, Monsieur Grand nous recommande de choisir la moquette de qualité supérieure de type D-TEX avec une densité de 20'000 grammes pour 10'000 mètres de fil et la variante avec remplissage.

A terme, il faut savoir que le remplissage d'un terrain synthétique avec des billes de caoutchouc, comme c'est le cas pour notre terrain sera simplement interdit, des risques cancérigènes ayant été décelés en cas de forte chaleur par l'évaporation de vapeurs toxiques.

Pour la prochaine moquette, la variante remplissage en liège semble la plus durable, mais la commission laisse le soin à la Municipalité de faire le meilleur choix en fonction des différents critères le moment venu. A noter que la couche de souplesse inférieure sera conservée.

La commission s'est posé les questions suivantes, et si nous ne faisons rien, que se passera-t-il ?

- La réponse est très claire, à terme une interdiction d'utilisation, plus de matchs de championnats pour les juniors et risque de blessures accru jusqu'à la fin de son utilisation.
- Y-a-t-il des alternatives d'utilisation d'un autre terrain sur la commune ? Non, car le terrain de Marcy en herbe est principalement utilisé par la 1^{ère} équipe, mais quand la météo le permet, les juniors A inter et de temps à autres les équipes actives l'utilisent également. Le terrain du Vieux-Moulin, qui n'est pas éclairé, ne peut pas, pour des raisons d'entretien être utilisé plus de 15 heures par semaine.

D'une manière générale, nos installations actuelles pour le foot sont utilisées à 100%, car nous n'avons pas de marge de manœuvre et nous devons déjà refuser des équipes.

Comme pour un terrain en herbe, un terrain synthétique nécessite un entretien rigoureux et précis. Ainsi le fabricant du terrain doit effectuer 2 interventions par an pour un montant total TTC de CHF 8'000.- (base chiffre 2025). Il s'agit d'une opération spécifique et précise, nécessitant une machine coûtant CHF 35'000.-. L'achat de cette machine ne ferait pas sens, sachant qu'il faut des compétences particulières pour l'utiliser.

L'entretien hebdomadaire estimé à 3 heures sera effectué par les employés communaux.

Pour rappel, et pour terminer sur le sujet, il convient de garder en tête qu'un terrain synthétique est utilisable 12 mois par année et ceci, sans restrictions météorologiques.

Concernant les 2 subventions, soit celle du Fonds du sport vaudois et celle du Fonds du sport (ex Sport-Toto) les montants n'étaient pas connus ni confirmés lors de la rédaction du présent rapport. Une subvention pour l'éclairage des terrains doit encore être confirmée.

Planning de réalisation

Sous réserve de disponibilité des fournisseurs, les travaux auront lieu durant les vacances d'été 2026. Les camps de foot d'été pour 2026 ont été annulés. Dans le pire des cas, le terrain synthétique est encore homologué jusqu'en 2027.

Éclairage des 2 terrains de foot

À 6 mois près, en 2015, il aurait été possible d'installer des éclairages avec des ampoules à leds, car ce type d'éclairage n'était pas homologué pour des terrains de football à la construction, mais il l'aurait été 6 mois plus tard. Une chose est certaine, ce système d'éclairage est devenu obsolète et il n'y a bientôt plus de pièces de rechange, ampoules comprises.

Incidence financière

Cette dépense sera financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt.

Elle sera amortie en 10 ans, dès 2027, par tranche annuelle de CHF 63'000.-, le solde la dernière année, après déduction des subventions.

Incidence sur l'environnement

Le choix d'un terrain synthétique est globalement positif pour l'environnement, car même s'il doit être arrosé, la consommation d'eau n'a rien de comparable à l'arrosage d'un terrain naturel.

Concernant le remplacement de l'éclairage par des ampoules leds, il est certain que la consommation d'électricité va fortement diminuer.

Pour terminer, mettre à disposition de la population des infrastructures de loisirs de qualité diminue les déplacements vers d'autres destinations vu que nous avons tout sur place.

Avis de la commission

A l'unanimité des membres présents, la commission vous encourage à accepter ledit préavis qui répond à un besoin de la population.

Conclusions

En conclusion et vu ce qui précède, nous vous proposons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-PREX

- vu le présent préavis municipal
- entendu les rapports des commissions chargées de l'étudier
- Considérant que cet objet a été régulièrement mis à l'ordre du jour

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à rénover les infrastructures sportives de Marcy
2. de lui accorder le crédit nécessaire, soit la somme de CHF 630'000.- pour financer ce projet
3. d'admettre que cette dépense soit financée par les recettes courantes de la bourse communale ou par emprunt

Pour la commission, le rapporteur



Frédéric Berthoud